Le 01 Juillet 2026

REGLEMENT SPORTIF
COMMISSION FLEURET
SAISON 2026-2027

Membres de L'ETR
Raphael Dall'omo CTF

Table des matières

I) LES COMPETITIONS DE LA LIGUE DE BRETAGNE ET LES CHAMPIONNATS DE BRETAGNE 3

II) SURCLASSEMENTS (REGLEMENT FFE) 5

III) LES COMMISSIONS D'ARMES ET LA COMMISSION LITIGE 6

IV) LES SELECTIONS 8

V) LES CLASSEMENTS 9

VI) ARBITRAGE 10

VII) LES STAGES ET LES REGROUPEMENTS 11

VIII) AIDES FINANCIERES 11

I) Les compétitions de la Ligue de Bretagne et les championnats de Bretagne

Les compétitions de la Ligue de Bretagne

Les catégories M5 et M7

L'organisation de ces catégories sera sous la responsabilité de chaque club.

Les catégories M9 et M11 (Coupe du Futur)

Un rappel, la FFE préconise des rencontres sans élimination. Pour les M11, des éliminations peuvent être mises en place mais en privilégiant les formules par poules ou par équipes et les formules ayant unvolume d'assauts pratiquement identiques pour tous.

Généralités :

Objectifs :

- Tirer avec des escrimeurs de niveaux différents,
- Faire des matchs avec d'autres partenaires dans un autre contexte que le club,
- Être capable de reproduire les techniques apprises en club,
- Apprentissage de la compétition dans une ambiance sereine (pas de pression durésultat),
- Que les enfants prennent du plaisir en pratiquant l'escrime,
- Permettre aux parents de mieux comprendre l'escrime,
- Faire un minimum de 10 matchs en un minimum de temps

Nouvelles formules :

Pour les M9 : 2 tours de poules

- **Premier tour** de poules : Constitué avec décalage par club et par département. Match en 4 touches, favoriser les poules de 5 tireurs.
- **Deuxième tour** de poules : Constitué en tenant compte des résultats du premier tour de poule. Ce sont des poules de niveaux (4 premiers ensemble, 4 suivants ensemble etc). Match en 8 touches, favoriser les poules de 4 tireurs.
- **Possibilité de mettre en place la mixité en fonction du nombre de participant. Inférieur à 8 participantes = mixité ; supérieur à 8 participantes = non-mixité.**

Pour les M11 : 2 tours de poules et tableaux

- **Premier tour** de poules : Constitué avec décalage par club et par département. Match en 4 touches, favoriser les poules de 5 tireurs.
- **Deuxième tour** de poules : Constitué en tenant compte des résultats du premier tour de poule, constitution classique. Match en 4 touches, favoriser les poules de 5 tireurs.
- **Tableau** d'éliminations directes : Constitué avec le classement du deuxième tour de poule. La première moitié du classement soit 50% des effectifs présents dans un tableau A d'élimination directe , la seconde moitié du classement constituera un Tableau B.
- **Possibilité de mettre en place la mixité en fonction du nombre de participant. Inférieur à 8 participantes = mixité ; supérieur à 8 participantes = non-mixité.**

Pour ces deux catégories, dans la mesure du possible, les premiers tours de poules au fleuret et à l'épée seront constitués de 5 tireurs, au sabre de 6 tireurs.

Si le nombre de participant(e)s est insuffisant, chaque organisateur pourra adapter la formule en prenant en compte les objectifs cités ci-dessus.

Règlement :

Les fleurets seront contrôlés une fois en début de chaque poule et à chaque match de tableau pour les M11.

La Ligue de Bretagne organisera quatre compétitions (M9), quatre compétitions (M11). A chaque étape, un classement et des récompenses pour tous.

Afin de ne pas surcharger le calendrier la Coupe du Futur s'appuiera sur des challenges existants. Le classement général se fera sur l'addition des points des 3 meilleures compétitions pour les M9 et les M11.Une remise de récompense aux 4 premiers se fera à la dernière épreuve.

Exemple de points attribués :

Exemple : 20 tireurs

1e : 20 points	9e : 13 points	16e : 6 points
2e : 19 points	10e : 12 points	17e : 5 points
3e et 4e : 18 points	11e : 11 points	18e : 4 points
5e : 17 points	12e : 10 points	19e : 3 points
6e : 16 points	13e : 9 points	20e : 2 points
7e : 15 points	14e : 8 points	
8e : 14 points	15e : 7 points	

La catégorie M13

Cette catégorie pourra participer à la filière H2036, sous condition (voir chapitre surclassement). La ligue d'Escrime de Bretagne organisera en plus un championnat de Bretagne individuel et paréquipe. Les sélections pour le challenge de France se fera sur les 4 meilleurs résultats des compétitions de références : Poitiers, Alençon, Angers, Rennes Hermine et les championnats de Bretagne.

La catégorie M15

Pour cette catégorie la FFE propose la filière H2036. La Ligue d'Escrime de Bretagne organisera en plus un championnat de Bretagne individuel et par équipe.

Les championnats de Bretagne

Lors de la création des compétitions sur l'extranet, permettre les inscriptions jusqu'au jeudi soirprécédent la compétition.

Le directoire Technique sera, dans tous les cas, constitué :

- Du Président du club organisateur ou de son remplaçant,
- Du Cadre Technique régional ou de son remplaçant,
- Du Président de la ligue ou de son remplaçant.

Droit d'engagement :

Le barème des droits d'engagement pour les compétitions de la Ligue de Bretagne sedéroulant est le suivant :

Vétérans : 15 euros maximum
Seniors : 15 euros maximum
Moins de 20 ans : 15 euros maximum
Moins de 17 ans : 15 euros maximum

Moins de 15 ans : 15euros maximum
Moins de 13 ans : 12 euros maximum
Moins de 11ans : 12 euros maximum
Moins de 9 ans : 12 euros maximum
Moins de 7 ans : 12 euros maximum

Équipe toutes catégories : 20 euros

Pour les inscriptions le jour de la compétition, les droits d'engagements seront multipliés par 3 à partir de la catégorie M17 jusqu'à vétérans.

Pas de majoration pour les catégories inférieures à M17.

Les rencontres par équipes :

Pour toutes les compétitions par équipe, il sera demandé un droit d'engagement (voir ci-dessus) Pour le championnat de Bretagne par équipe vétéran, la constitution des équipes est libre, le seulcritère est d'être de la catégorie vétéran.

Constitution des équipes dans les épreuves de la Ligue de Bretagne.

La possibilité pour un tireur isolé, licencié dans un club A, d'intégrer l'équipe d'un club B dans une compétition régionale par équipe est validée jusqu'à la catégorie M15, moyennant certaines conditions (le détail de cette mesure ainsi que les conditions requises, sont consultables sur le sitede la Ligue).

Lors des championnats de Bretagne jusqu'à la catégorie M15, une équipe peut être constituée avec desescrimeurs de trois clubs, si ces derniers n'ont pas d'équipe engagée.

Le titre de champion de Bretagne est accordé si lors des championnats de Bretagne, un seul compétiteurou une seule équipe dans une catégorie sont inscrits. Cependant, le tireur ou l'équipe doivent être présents.

L'organisateur doit permettre au tireur ou à l'équipe de tirer avec les garçons ou les filles de la même arme.

Aux championnats de Bretagne, le classement des équipes sera déterminé par le classement régional actualisé au moment des inscriptions. La composition des équipes ne pourra donc plus être modifiée après la clôture des inscriptions (extranet FFE).

II) Surclassements (règlement FFE)

Simples surclassements (participation à des compétitions dans la catégorie immédiatementsupérieure)
Le certificat médical spécifique de simple surclassement n'est plus spécifique aux M11/M13. Il est maintenant étendu et obligatoire pour toutes les catégories de M11 1ère année à M20 (voir sur le site de la FFE, rubrique « *Certificats médicaux et surclassements* »).

Doubles sur-classements (participation à des compétitions 2 catégories au-dessus).

Les doubles sur-classements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17, pour des jeunes escrimeurs ayant un potentiel physique, psychologique et technique prometteuse et imposent le respectde la procédure suivante :

- Utilisation du « formulaire de double surclassement », rempli par un médecin du sport (*) oudans un centre médico-sportif
- Autorisation parentale
- Avis du cadre technique
- Validation obligatoire par le médecin fédéral régional (pour une seule arme et pour une année)
- Possibilité de limiter le nombre de compétitions avec surclassement

La ligue apposera son tampon et remettra le coupon pour information du club et conservation par letireur (pour présentation lors des compétitions).

III) Les Commissions d'armes et la commission litige

Règlement des commissions d'armes

Composition et rôle des commissions :

- Un membre du Comité Directeur de la Ligue par arme qui sera le référent élu : Philippe Jégu
- Un responsable par arme : Julien Jégu
- Des membres complémentaires (si possible un nombre pair) : voir ci-dessous P7
- En cas d'absence du responsable de la commission lors d'un déplacement, il nommera sonremplaçant ;
- Mettre à jour le classement régional et la Coupe du Futur et le circuit régional ;

- Participer à la commission de litige.

Fonctions du responsable technique de la commission Fleuret :

- Prévoir en début de saison l'organisation et la mutualisation des déplacements aux compétitions décidées par la commission, puis proposer au référent élu un devis pour chaquedéplacement et réaliser un retour clair au trésorier du CR ;
- Proposer une sélection pour chaque déplacement ;
- Proposer un encadrement pour les stages régionaux ;
- Contacter les maîtres d'armes pour l'inscription aux stages régionaux ;
- Proposer une sélection pour H2036 et les différents championnats de France ;
- Réaliser un bilan d'activité de fin de saison qui sera présenté à l'AG.
- Contrôler et décerner les diplômes des candidats (arbitrage/cadres)

Fonctionnement :

- Un calendrier sera établi en début de saison pour les compétitions programmées dans la saisonqui seront aidées financièrement.
- Chaque commission établira pour le début de la saison les critères de participation auxdéplacements aidés :
    - Nombres de participants maximum et minimum ;
    - Nombres d'accompagnateurs maximums et minimums (priorité donnée en fonction dunombre de tireurs/club) pour les maîtres encadrants.

- **Respect des dates de réponses et des engagements :**
    - Après la date butoir arrêtée par le responsable pour les réponses, la commission n'estpas tenue de s'occuper du ou des tireurs concernés ;
    - Les engagements aux compétitions Open doivent être fait par les clubs des tireurs.

- **Pour les sélections :**
    - Le responsable de la commission en concertation avec le CTF propose une sélection aux membres de la commission ;
    - En cas de non-réponse sous 48h d'un des membres de la commission, sa décision seraconsidérée comme positive ;
    - Le responsable de la commission transmet la sélection au Président de la LREB

<u>Le Comité Directeur de la Ligue d'Escrime de Bretagne doit valider ou invalider les sélections proposées des commissions.</u>

- **Règles financières :**
    - Le responsable de la commission gèrera la dotation financière attribuée par le comité directeur. Il en établira le bilan final avec les outils informatiques comptable fourni parce même comité ;
    - Le responsable de la commission gèrera le bilan financier de chaque déplacement et effectuera les factures à chaque club ayant participé avec copie au trésorier et au président de la Ligue ;
    - Un club ayant donné une réponse positive pour un ou plusieurs tireurs s'engage sur lesfrais engagés par la commission (hôtels, billets de train ou d'avion non remboursables,part de location de véhicule etc.) en cas de désistement après la date butoir ;
    - En cas d'absence le jour du départ, le club du tireur absent devra régler l'intégralité desfrais comme s'il avait participé au déplacement (sauf cas de force de force majeure) ;
    - Aucune prise en charge financière ne sera prise en compte en cas de réponse après la date butoir ;
    - Les parents des tireurs voulant accompagner leurs enfants avec la commission ne peuvent prétendre à aucune prise en charge financière sauf en cas de besoin impératif de chauffeur complémentaire ;
    - Les frais de déplacement en voiture personnelle et en co-voiturage ne seront pas remboursés par la commission mais par une attestation par la Ligue de Bretagne permettant une défiscalisation sur l'impôt sur le revenu.

- **Comportement et responsabilité des participants aux déplacements :**
    - Les tireurs sont sous la responsabilité de leur maitre d'armes s'il participe au déplacement. Dans le cas contraire ils seront sous celle du responsable de la commissionou de son représentant.
    - Les participants aux déplacements s'engagent à respecter les consignes et les horaires fixés. En cas de non-respect, la commission pourra exclure le fautif des déplacements suivants.
-

- **Matériel d'escrime :**
    - Les clubs et les tireurs s'engagent à venir aux déplacements avec le matériel nécessaire,en bon état, en nombre suffisant, et aux normes prévues pour ces compétitions.
    - En cas de casse matériel lors de la compétition, le responsable du déplacement pourra engager des frais de remplacement (après accord des parents ou du club) qui lui seront remboursés par le tireur, le club ou les parents immédiatement au retour du déplacement.

Responsable de la commission Fleuret : Maître Julien Jégu
Membre de la commission : Thierry Tomine /Philippe Jégu (CD Ligue) / Virginie Robert/ Raphael Dall'omo (CTF)

Rappel

Le Comité Directeur de la ligue doit valider ou invalider les propositions (sélections et décisions)argumentées des commissions.

IV) Les sélections

Pour bénéficier d'un quota de Ligue, il sera obligatoire pour la compétitrice ou le compétiteur de participer ou d'être présent(e) au moins à un Championnat de Bretagne en individuel dans l'arme concernée. Cette règle s'appliquera également pour les épreuves sans quota.

Le championnat de Bretagne par équipe servira de sélection aux championnats de France, pour les armessans compétition nationale (1/2 finale).

Sélection filière H2036 M15

La sélection entre l'épreuve de ligue et la zone, aucun quota.

Concernant la sélection pour l'épreuve (1/2 finale), sera pris en compte la compétition de ligue H2036 et la Zone (classement national).

La Ligue de Bretagne peut garder une place pour un tireur au cours de la saison l'empêchant de disputer une des étapes de la filière M15. En cas d'absence à une compétition qualificative, le tireur doit envoyer à la Ligue d'Escrime de Bretagne, au responsable de la commission d'armes et au CTF un certificat médical au plus tard le lundi qui suit la compétition.
Pour tous les autres cas la commission litige étudiera la demande du tireur.

La sélections à la FDJ

En individuel, la sélection à la Fête Des Jeunes se fera en tenant compte du classement régional. Pour l'équipe, les 3 premiers au classement régional seront sélectionnés et 1 sur décision de la commission d'armes, en prenant en compte l'historique sportive et l'attitude en cours de la saison. En cas d'égalité de voix, le cadre technique régional Fédéral décidera.

Pour bénéficier d'un quota régional M15, il sera recommandé d'être présent au stage préparatoire à la FDJ. En cas d'absence la commission d'arme statuera au cas par cas.

Le capitaine d'équipe est prioritairement le maître d'armes qui possède le plus de tireurs sélectionnés àla Fête Des Jeunes. En cas de refus, la commission d'armes proposera une autre personne.

Sélection M17, M20 et Seniors

Le classement National permettra de déterminer en fin de saison les quotas des sélectionné(e)s

Les sélections aux circuits nationaux à quotas seniors

Concernant les circuits nationaux à quotas, la commissions d'armes organisera les sélections au fur et àmesure de la saison, en fonction des directives de la FFE.

V) Les classements

Lors de l'ouverture des compétitions (challenges) sur l'extranet cocher la case FFSU pour permettre auxétudiants d'être inscrits.

Les organisateurs de compétitions (nationales, régionales, départementales, challenges ou autres)doivent envoyer les résultats à la Ligue sous format HTLM (et non en PDF) dans la semaine suivant la compétition ceci afin de réactualiser rapidement le classement régional. Passé ce délai, les résultats n'intégreront pas le classement régional.

Calcul du classement régional

- La sélection régionale sera établie suivant les dispositions arrêtées dans le tableau récapitulatif des règles de classements (Annexes)
- La participation aux championnats de Bretagne est obligatoire elle intervient automatiquement dans les 4 meilleurs scores.

Coefficients des compétitions

Une formule détermine l'attribution des points.
Les points multipliés par le coefficient déterminent le score.P= Nombre de participants à une compétition donnée.
N= Nombre de tireurs classés après le tireur considéré.R= Résultat brut en points.
C= Coefficient affecté à la compétition.

S= Score
R = 100 x (N / P)S = C x R

Pour toutes les catégories :

- Challenge, tournoi et circuit régional : coefficient 2 ;
- Championnat de ligue : coefficient 3 ;
- Challenge national de plus de 80 tireurs : coefficient 3 ;
- Circuit Elite : coefficient 5 ;
- Championnat de France N 3 : coefficient 4 ;
- Championnat de France N 2 : coefficient 5 ;
- Championnat de France N 1 : coefficient 6 + 300 ;
- Circuit Européen : coefficient 6
- Coupe du monde : coefficient 6 ;
- Championnats d'Europe et du Monde : coefficient 7.

Pour la filière Horizon 2036 (M15) :

- Critérium régional : coefficient 3 ;
- Epreuve de zone : coefficient 4 ;
- Epreuve nationale : coefficient 5 ;
- Fête des jeunes : coefficient 6.

La coupe de Bretagne vétéran

Règlement :

La coupe de Bretagne est ouverte aux licenciés vétérans, aux plus de 35 ans à l'épée.

Formule : coupe du Bretagne (poule de M17 à Vétéran) +

TED Attribution des points après avoir tiré la troisième

place (si tableau)

1 = 35 points	7 = 20 points	13 = 8 points	19 = 3 points
2 = 30 points	8 = 18 points	14 = 7 points	20 = 3 points
3 = 27 points	9 = 16 points	15 = 6 points	21 = 3 points
4 = 25 points	10 = 14 points	16 = 5 points	22 = 3 points
5 = 23 points	11 = 12 points	17 = 5 points	23 = 3 points
6 = 22 points	12 = 10 points	18 = 5 points	24 = 3 points

3 points seront attribués à partir de la dix-neuvième place. Remise de médailles aux 4 premiers

Classement général :

Le classement général s'établira sur l'addition des points obtenus lors des trois meilleurs résultats desquatre épreuves.

VI) Arbitrage

Dans la mesure du possible, lors des épreuves officielles, un référent sera nommé, son rôle sera la gestiondes arbitres et l'observation de ces derniers.

En cas de litige avec un arbitre, les maîtres d'armes préviendraient ce référent pour régler le problème.Les arbitres seront convoqués à l'heure de l'appel des tireurs. Ils seront briefés à ce moment par le référent. Un débriefing aura lieu entre la fin des tours de poules et le début du tableau d'élimination directe.

Les arbitres inscrits s'engagent à arbitrer pendant toute la durée de la compétition. C'est l'organisateur ou le référent qui autorise le départ et le paiement de l'arbitre. De plus une tenue correcte (Jean ou pantalon non déchiré, survêtements et shorts interdits, polo ou chemise…) est exigée pour l'exercice de cette fonction. Tout manquement entraînera le non-paiement de l'indemnité d'arbitrage.
Pour arbitrer lors des championnats régionaux les arbitres doivent être actifs (avoir arbitré régulièrement au cours de la saison), et ce sur l'ensemble des catégories.
Les arbitres présents mais non-inscrits ne pourront pas prétendre à indemnisation ni à restauration.

Règlement :

Pour entrer en formation d'arbitre départemental il faut obtenir au moins 15/20 et pour entrer enformation d'arbitre régional 25/30 au QCM et ne pas faire plus de 2 erreurs sur le questionnaire spécifique, à partir de la 3ème erreur l'ensemble de l'épreuve est déclarée ajournée

Chaque candidat doit être évalué au moins deux fois. Cette évaluation est faite sur plusieurs matchs d'une même compétition. Pour obtenir le diplôme, il faut qu'au moins 2 évaluateurs aient jugé le candidat apte.
Pour chaque évaluation une fiche sera remplie par les examinateurs. Une fois les 2 observations effectuées, la Commission Régionale d'Arbitrage validera les évaluations.
Pour une organisation efficace de l'examen pratique par la Commission Régionale d'Arbitrage, les candidats devront s'inscrire au moins 4 jours avant les compétitions par mail ctf.creb@free.fr

Les arbitres évalués ne seront pas rémunérés les jours de leurs évaluations mais seront pris en charge au niveau de la restauration.

Les indemnités perçues par les arbitres lors des différentes épreuves régionales sont calquées sur les directives fédérales à savoir :

- Arbitre en Formation départementale : 25€
- Arbitre Départemental : 30€
- Arbitre en formation régionale : 30€
- Arbitre régional : 45€
- Arbitre en formation Nationale : 45€
- Arbitre National : 70€
- Arbitre International :100€

Néanmoins lors des épreuves type challenges, tournoi et ou épreuves ne délivrant pas de titre l'indemnité maximale perçue ne pourra être supérieure à l'indemnité nationale soit 70€.

VII) Les stages et les regroupements

Les stages régionaux et les regroupements sont réservés aux licenciés des clubs du Comité régional dela Bretagne et par dérogation aux licenciés des clubs de la zone (Pays de Loire).
Des accords peuvent-être donnés pour des licenciés d'autres Comité Régionaux par le comité directeurdu Comité régional avec une tarification spécifique définie par le Comité Régional.

Le stage de zone est réservé aux licenciés des clubs des Comités régionaux de la Bretagne et des Paysde Loire.

Pour les stages régionaux, une proposition de sélection sera effectuée par les responsables de commissions d'armes et le CTF.

Néanmoins cette saison malgré la sélection pour les stages et les regroupements, ceux-ci resteront ouverts à celles et ceux désirant participé en expliquant leur motivation et sous la responsabilité de leur maître d'armes dans la limite des places disponibles. Le CTF validera ou non cette demande.

Rappel : La participation ou la présence au stage préparatoire à la FDJ est recommandée, toute absence sera délibérée par la commission d'armes pour prétendre à la sélection de la fête des jeunes individuelle et par équipe.

Il est rappelé que tous les Maîtres d'armes sont invités à venir encadrer sur une journée ou plus au coursdes stages de Ligue.

Les éducateurs et prévôts d'état sont aussi conviés gracieusement au stage pour poursuivre leur formation professionnelle.

VIII) Aides financières

Pour bénéficier d'une aide financière pour la participation à un circuit national, il sera nécessairede terminer dans la première moitié du classement de ce circuit national et il faudra obligatoirement participer au moins à 1 stage organisé par le Comité Régional d'Escrime de Bretagne. Il sera bien sûr possible de participer à plusieurs stages.

Le tireur sélectionné par la FFE (à ses frais) à un circuit Européen ou à une coupe du Monde devrafaire une demande auprès du Comité Directeur. Ce dernier décidera de la somme à allouer au demandeur, sur présentation de la feuille de route de la FFE.

STAGES 2026-2027

Stages Régionaux Perfectionnement, Détection & Cadres Escrime Olympique

Quessoy	Du 21 au 24 Octobre 2026		M17 à Sénior	Epée
Lieu à préciser	Du 01 au 03 Janvier 2027		M15 à M20	Epée
Quessoy	Du 22 au 24 Février 2027		M15 à M20 (possibilité M13)	Epée
Quessoy	Du 19 au 21 Avril 2027		M15 (prépa FDJ) + M17	Epée

Stages Régionaux Formation Cadres Escrime Artistique

Quessoy	Du 23 au 25 Octobre 2026		Animateur & Éducateur
Quessoy	Du 20 au 22 Février 2027		Animateur & Éducateur
Quessoy	Du 19 au 20 Avril 2027		Animateur & Éducateur

Regroupements Régionaux 2026/2027

Nom	Date	Lieux	Catégories	PREPARATION COMPÉTITION
Regroupement 1	22/11/2026	**???**	M13-Sénior	
Regroupement 2	24/01/2027	**???**	M15 à Sénior	
Regroupement 3	02/05/2027	**???**	M13 à M20	

Ce règlement fait foi, tous les règlements précédents et décisions prises sont nuls et non avenus.